

PLANTES INVASIVES DANS LE FINISTERE

Le séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)



Plante adulte
(Photo : Ch. Bougault / CBNB, 2005)

Plante invasive : plante exotique dont l'introduction, volontaire ou fortuite, mais surtout la prolifération dans des milieux naturels ou semi-naturels provoque, ou est susceptible de provoquer, des changements significatifs de composition, de structure et/ou de fonctionnement de l'écosystème dans lequel elle a été introduite.



Rameau fleuri (Photo : G. Le Moigne, avril 2005)



Plante en fruits (Photo : Internet : Herbarium de l'Université de Caroline du Nord)

Caractères morphologiques distinctifs

De la famille des composées, *Baccharis halimifolia* est un arbrisseau pouvant atteindre jusqu'à 4 mètres de haut et dont le tronc peut mesurer jusqu'à 16 cm de diamètre. Ce ligneux vivace est reconnaissable à son feuillage abondant d'un vert jaunâtre. Son caractère brillant, lorsqu'il est en fleurs, est à l'origine d'un de ses noms communs en anglais : "silvering". Cette plante présente des pieds mâles et femelles distincts. Les fleurs femelles, nombreuses, sont blancs-jaunâtres et produisent une quantité extrêmement importante de graines capables de se disperser très facilement sous l'action du vent.

Origine géographique et modalité d'apparition en Europe

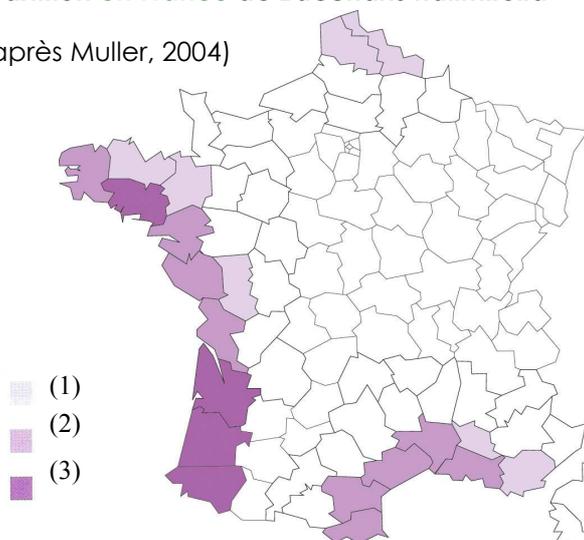
Dans son milieu d'origine (Est des États-Unis), *Baccharis halimifolia* forme des fourrés denses et étendus dans les zones humides et en bordure des marais littoraux (bords d'estuaires, berges d'îlots, arrière-dunes). Son amplitude écologique est assez large puisqu'il est capable d'envahir des milieux plus secs (friches, haies) et même, comme au Texas, des formations désertiques.

Introduit en France dès la fin du XVII^{ème} siècle, sa vigueur, sa croissance rapide et sa relative tolérance au sel, en ont fait une plante d'ornement très appréciée notamment dans les régions exposées aux embruns maritimes.

Répartition actuelle

Répartition en France de *Baccharis halimifolia*

(d'après Muller, 2004)

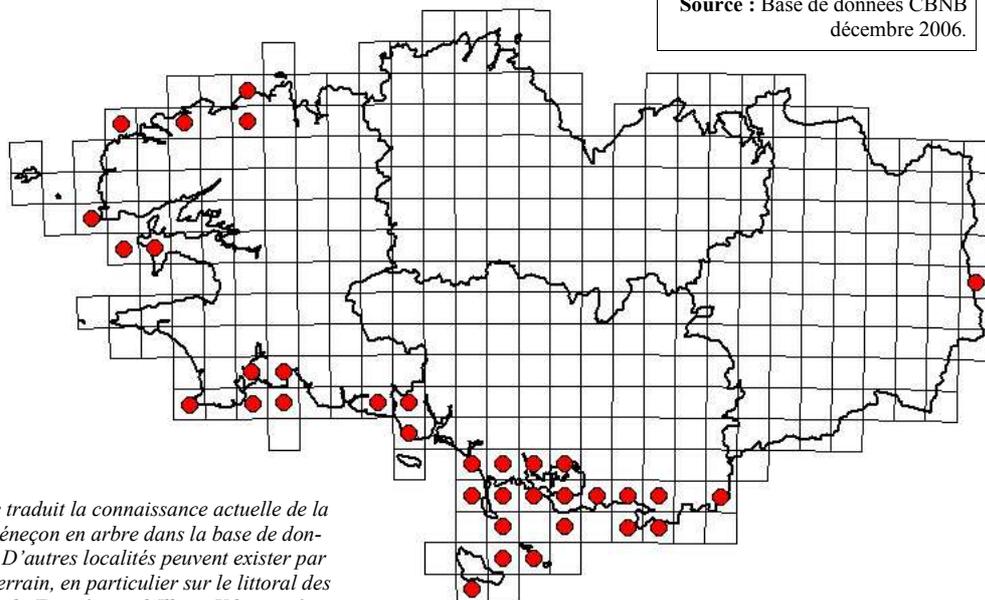


- (1) moins de 10 localités connues
- (2) entre 11 et 100 localités connues
- (3) plus de 100 localités connues

En France, *Baccharis halimifolia* est connu sur la côte atlantique depuis 1915. Il est considéré comme complètement naturalisé dans le sud-ouest depuis 1960. Il est également présent, de manière plus récente, sur le pourtour méditerranéen.

En Bretagne, l'espèce est abondante dans certains marais littoraux du Morbihan, en particulier dans les environs du Golfe. Plus à l'ouest, elle est aussi présente (régulièrement plantée en haie) mais son impact sur le milieu naturel n'est pas encore aussi important. Une vigilance s'impose néanmoins.

Source : Base de données CBNB
décembre 2006.



NB : cette carte traduit la connaissance actuelle de la répartition du séneçon en arbre dans la base de données du CBNB. D'autres localités peuvent exister par ailleurs sur le terrain, en particulier sur le littoral des Côtes-d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, où l'espèce est régulièrement plantée.

Modes de colonisation

Les arbustes, mûtures à deux ans, fleurissent à la fin de l'été et fructifient en automne. La reproduction par graines est très puissante : un pied femelle peut produire jusqu'à 1 million de graines par an. La germination est très rapide (1-2 semaines) ainsi que la croissance (30 à 40 cm par an). Les individus coupés rejettent très bien de souche.

Nuisances créées

Baccharis halimifolia est une plante très compétitive qui forme des fourrés très denses, entraînant la disparition des plantes et des communautés animales et végétales locales.

Par ailleurs, d'autres nuisances et problèmes ont été signalés :

- *Baccharis halimifolia* est un bon combustible ; il augmente le risque d'incendie dans les friches et menace la sécurité des riverains.
- la production importante de pollen pourrait impliquer une aggravation du rhume des foins, en raison de leur fort pouvoir allergisant.
- *Baccharis halimifolia* peut être toxique pour certaines espèces animales (Muller, 2004).

Milieus naturels colonisés

Baccharis halimifolia tend à s'échapper des secteurs où il a été planté (jardins, haies, ronds-points, terre-pleins de routes), pour coloniser les milieux périphériques. Il se propage notamment le long des routes et des canaux (haies, bas-côtés, buttes, digues).

Son expansion touche en premier lieu des milieux anthropisés (friches agricoles, salicoles ou industrielles), mais très vite il s'étend sur toute une gamme de milieux naturels, en particulier dans les **zones humides du littoral**.

Baccharis halimifolia apprécie les terrains ensoleillés dans de nombreux types de sols (argileux à sableux) et présente une bonne tolérance au sel, au froid (jusqu'à -15°C) et à la sécheresse.



Fourré à *Baccharis* sur le littoral de Camaret-sur-Mer, 29 (Photo : G. Le Moigne, avril 2005)

Quelques éléments stratégiques et techniques à retenir

(d'après Müller, 2004)

- Un programme de contrôle de *Baccharis halimifolia* nécessite des stratégies globales, coordonnant les différents acteurs et à une échelle appropriée.
- Sur de grands territoires, l'éradication totale n'est souvent pas possible et un seul maintien de la situation peut être envisagée.
- La première étape consiste à établir un diagnostic de la situation. Une cartographie est souvent utile car elle aide à fixer une unité géographique de travail cohérente.

Méthodes de contrôle ou d'éradication

Dans la mesure où *Baccharis halimifolia* est caractérisé par une large amplitude écologique, son contrôle par une simple action sur les paramètres de gestion du milieu est très difficile. Seule une **immersion dans de l'eau saumâtre à salée** semble pouvoir limiter l'espèce mais cela ne reste envisageable que dans les marais maritimes. Ainsi, dans le bassin d'Archachon, l'inondation de sites infestés pendant 2 à 3 mois d'hiver a permis d'éliminer les plants de *Baccharis halimifolia* (Garde, n°45, 2002).

Le contrôle de cette espèce dans le Finistère passe avant tout par l'**arrêt de son utilisation en tant que plante ornementale**, dans les propriétés privées, mais aussi le long des routes et dans les espaces verts des villes. Ces plantations, souvent en haies, constituent d'importants foyers potentiels d'introduction de l'espèce en milieu naturel. Cette action, qui est en passe d'être réglementée (projet d'arrêté en cours, afin d'interdire sa commercialisation), nécessite une information auprès de l'ensemble des acteurs responsables de l'aménagement urbain et péri urbain : services de l'état et collectivités, paysagistes, etc.

La coupe et l'arrachage des souches peuvent être envisagés mais ces opérations sont à renouveler plusieurs fois en raison des rejets et de la banque de graines très active présente dans le sol lorsque l'espèce est installée depuis un certain temps. Il est prouvé que le **pâturage par des moutons** peut localement permettre de réguler efficacement la progression de *Baccharis halimifolia*.

Lorsque l'arrachage n'est pas possible (dans le cas de massifs importants par exemple), la **taille régulière des arbres avant la floraison** doit être un axe de travail à privilégier pour limiter la dissémination des graines.

Ces moyens mécaniques sont parfois associés à des **traitements herbicides**. Cependant, Le Conseil général du Finistère souhaite proscrire l'usage des produits phytosanitaires en raison des risques pour l'environnement et la santé.

Enfin, *Baccharis halimifolia* a fait l'objet de plusieurs **essais de lutte biologique** avec plus ou moins de succès depuis les années 70. Actuellement, les espoirs portent sur une rouille (*Puccinia eadens*) et un Cerambycidae (*Amniscus perplexus*) (Muller, 2004).

Références bibliographiques

Muller S. (coordinateur), 2004 - "Plantes invasives en France: état des connaissances et propositions d'actions", Collections Patrimoines Naturels (Vol. 62), Publications Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 168 pages.

Collectif, 2002 - "Les plantes introduites ou xénophytes", Revue Garde n°45, p. 7-10.

Organismes ressources :

Syndicat Intercommunal de la Côte d'Amour et de la Presqu'île Guérandaise (44)

Réserve Naturelle des marais de Séné (56)

Syndicat Mixte Grand Site dunaire Gâvres-Quiberon (56)

Cette fiche a été réalisée par le **Conservatoire Botanique National de Brest**
(Guillaume Le Moigne et Sylvie Magnanon)
Conservatoire Botanique National de Brest
52, allée du Bot
29200 Brest
Tél. 02 98 41 88 95 ; Fax 02 98 41 57 21

Conservatoires Botaniques Nationaux

